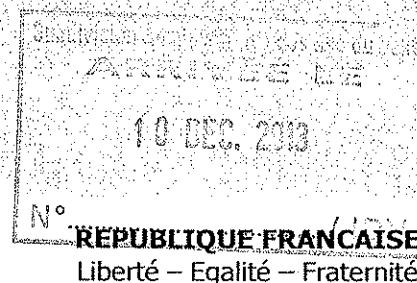


Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cahier S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°103/2013 DU 27 NOVEMBRE 2013

Acceptant la cession des actions de la Commune de Pirae au Capital social de la Société Environnement Polynésien au profit du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française dit « SMO »

Date de convocation :

19 novembre 2013

Date d'affichage :

19 novembre 2013

Résultats des votes

Pour	17
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

2 Décembre 2013

Affichage de la présente délibération le :

11 DEC. 2013

L'an deux mille treize, le vingt sept novembre à huit heures trente huit,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI		X	
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOHA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUATAHUATA Charles	X		
17	TANERPAU Viora		X	
18	TUEINUI Noël		X	
19	TICCHI William		X	
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre	X		
31	DOOM Yves	X		
32	TIRAO Aldo		X	
33	EBB-RAIOAOA Marie	X		
17			16	0

DELIBERATION N°103/2013 DU 27 NOVEMBRE 2013

Acceptant la cession des actions de la commune de Pirae au capital social de la Société Environnement Polynésien au profit du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française dit « SMO »

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Vu les statuts de la Société d'économie mixte Société Environnement Polynésien en date du 27 septembre 1997 modifiés ;
- VU La délibération n° 75/2012 du 02 octobre 2012 de la commune de Pirae approuvant les statuts du syndicat mixte ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française ;
- VU L'arrêté n° HC 2079 DIPAC du 01^{er} novembre 2012 portant création du syndicat mixte ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française (SMO) ;
- VU La délibération n° 5/2013/SMO du 23 octobre 2013 du SMO relative entre la fusion/ absorption entre le syndicat et la Société Environnement Polynésien ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 27.11.2013 ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	17
POUR	17
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE

- Article 1^{er} :** La commune de Pirae approuve la cession des 1326 (mille trois cent vingt-six) actions qu'elle détient auprès de la SEM dénommée Société Environnement Polynésien (SEP) au profit du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets de Polynésie française (SMO) ;
- Article 2 :** Le Maire ou en cas d'empêchement de ce dernier un adjoint pris dans l'ordre du tableau, est habilité à effectuer toutes les démarches et opérations nécessaires à cette opération ;
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;
- Article 4 :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire



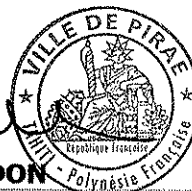
Béatrice VERNAUDON

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le.....1.0.DEC...2013.

et publication du ...1 1 DEC. 2013...

Le Maire



Béatrice VERNAUDON